

**DECISION N°37-2024 –  
AVENANT A LA CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE AU  
FONCTIONNEMENT DE L'ALEC 42 FIXANT LE MONTANT DE LA  
PARTICIPATION POUR L'ANNÉE 2024**

**Le Président de la Communauté de Communes de Forez-Est**

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est,

**Vu** la délibération n° 2022.019.19.07 en date du 19 juillet 2022 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est portant diverses délégations de pouvoirs à Monsieur le Président,

**Vu** la loi n° 2015-992 en date du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et plus particulièrement son titre II : « MIEUX RENOVER LES BATIMENTS POUR ECONOMISER L'ENERGIE FAIRE BAISSER LES FACTURES ET CREER DES EMPLOIS »,

**Vu** la délibération n° 2019.043.22.05 en date du 22 mai 2019 du Conseil Communautaire de la Communauté de Commune de Forez-Est approuvant le plan climat air énergie territorial et notamment son programme d'actions dont :

- L'enjeu n°10 action n°1 intitulée « accompagner techniquement et financièrement la rénovation énergétique des logements »
- L'enjeu n°10 action n°2 intitulée « encourager la rénovation BBC des bâtiments tertiaires et industriels »
- L'enjeu n°11 action n°1 intitulée « agir collectivement sur la mobilité domicile-travail »,

**Vu** la décision n°20-2023 portant sur la signature d'une convention trisannuelle 2023-2025 avec l'Agence Locale de l'Energie et du Climat du Département de la Loire (ALEC 42),

**Vu** les statuts de l'association ALEC42,

**Vu** le projet d'avenant à la convention trisannuelle entre la Communauté de Communes de Forez-Est et l'ALEC 42 fixant le montant de la contribution 2024, ci-annexé,

**DECIDE**

**ARTICLE 1**

D'approuver et de signer le projet d'avenant à la convention trisannuelle entre la Communauté de Communes de Forez-Est et l'ALEC42 ci-annexé, et fixant le montant de la participation annuelle de la Communauté de Communes de Forez-Est pour 2024 à 52 323,20 €.

	Montant par habitant	Nombre d'habitants*	Montant total
Adhésion	0,05 €	65 404	3 270,20 €
Contribution financière directe	0,75 €	65 404	49 053,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>0,80 €</b>	<b>65 404</b>	<b>52 323,20 €</b>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240227-37-2024-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/02/2024

## ARTICLE 2

Dit que les crédits budgétaires sont prévus.

## ARTICLE 3

Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur Le Sous-Préfet de MONTBRISON,
- Monsieur Le Trésorier de FEURS.

Fait à FEURS (Loire),  
Le 27/02/2024

**Le Président,**  
Pierre VERICEL

Communauté de Communes  
de l'Loire-Est  
13 Avenue Jean Jaurès  
42110 FEURS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240227-37-2024-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/02/2024